COMMUNE DE
Mensignac

Brèves Municipales n°31 Séance du 22 septembre 2026

Chères Mensignacoises, Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que les procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffusons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin est adopté à l'unanimité.

Présentation et approbation du règlement intérieur de l'assemblée

Madame le Maire expose à l'assemblée que, conformément à la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 et aux articles L. 2121-8 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal de toute commune de 1 000 habitants et plus doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce document a pour vocation de fixer les règles propres de fonctionnement interne du Conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Chacun des membres de l'assemblée dispose du projet de règlement et après avoir entendu la présentation de son contenu, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le règlement intérieur tel que proposé.

Présentation et approbation de la charte de coopération entre le Grand Périgueux et les communes

Dans le cadre des travaux de révision générale du Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Madame le Maire, sur proposition de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, demande à l'assemblée de bien vouloir valider la charte de coopération visant à définir les modalités de travail retenues entre l'EPCI et les communes membres ainsi que les modalités de concertation de la population.

Après avoir pris connaissance du document proposé, le conseil municipal à l'unanimité accepte la charte telle que proposée.

Décision modificative au budget principal 2026

Afin de permettre la comptabilisation des écritures d'amortissements obligatoires (29 120 €) ainsi que l'intégration des frais d'études, suivis de travaux (40 700 €), Madame le Maire sollicite de l'assemblée une décision modificative au budget principal 2026. Madame le Maire précise que ces écritures sont purement comptables et n'influent pas sur les dépenses et recettes réelles de l'exercice.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise la décision modificative présentée.

Présentation et approbation du PEdT et Plan Mercredi pour le service Enfance 2026 – 2032

Qu'est ce que « Le PEdT »: Projet Educatif Territorial

Il s'agit d'une convention de partenariat entre le Préfet, les services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne, la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne et la commune qui doit permettre de :

- Garantir la continuité éducative
- Développer des activités périscolaires de qualité
- Favoriser l'accès de tous les enfants aux activités périscolaires et extrascolaires
- Renforcer le partenariat entre les acteurs éducatifs
- Optimiser les ressources et les moyens,

dans le but de faire de Mensignac un territoire éducatif où chaque enfant et chaque jeune peut grandir, apprendre, s'épanouir et devenir acteur de la vie collective.

Qu'est ce que « Le Plan Mercredi »:

Afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre ou le renforcement d'accueils éducatifs le mercredi, le gouvernement propose le Plan Mercredi. Cette démarche consiste à proposer aux collectivités et aux associations volontaires un soutien pédagogique des services de l'Etat et des fédérations d'éducation populaire. Ce plan vise également à renforcer la dimension éducative des accueils de loisirs ainsi qu'à accompagner le développement de nouveaux projets d'accueils dans un cadre règlementaire et pédagogique sécurisé et de qualité comprenant 4 éléments structurants :

- une ambition de continuité éducative,
- un engagement pour accueil éducatif,
- une diversification des projets d'activités,
- une nouvelle approche des activités éducatives.

Considérant la volonté de la municipalité de garantir un parcours éducatif cohérent, de qualité et accessible à tous les enfants du territoire avant, pendant et après l'école ;

Considérant l'opportunité de s'engager dans la démarche du label « Plan Mercredi » afin de proposer des activités riches, diversifiées et respectueuses de la charte de qualité éducative les mercredis ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Projet Éducatif Territorial (PEdT) et le Plan Mercredi de la commune pour la période 2026 - 2032, tels que présentés.

Séjour été 2026 du club ados – remboursement acompte séjour suite à désistement

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de l' acompte de 100 € versé par la famille d'un enfant qui n'a pas pu participer au séjour du club ados de cet été.

Madame le Maire précise que 21 enfants accompagnés de 3 animateurs ont pu participer au séjour d'été au Domaine de Montcalm situé à Les Mathes près de Royan (17).

Durant ces 5 jours, deux activités importantes ont été proposées : du Karting et une initiation au SURF.

Le coût du séjour s'élève au total à 9 003.36 € auquel il convient de déduire la participation des familles s'élevant à 4 355.00 €. Soit un reste à charge pour la commune de 4 648.36 €.

Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet annualisé

Madame le Maire indique que suite à la mise en service de l'école après travaux et compte tenu de la superficie des locaux, il est nécessaire d'apporter une aide à l'agent qui avait jusqu'à présent, seul, la charge du ménage du bâtiment. Pour ce faire, Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 7 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1er octobre 2026.

Considérant l'amplitude horaire de l'agent occupant actuellement cette fonction et l'impossibilité d'augmenter son temps d'emploi sans lui imposer des horaires au-delà du raisonnable,

Le conseil municipal à l'unanimité décide la **création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet, 7 h/35 annualisés, pour assurer l'entretien du groupe scolaire, à compter du 01 octobre 2026.**

Travaux d'éclairage public – télécommunication et effacement des réseaux route de Lisle

Des travaux sont à prévoir sur les réseaux de la route de Lisle, notamment :

⇒ Renforcement de réseau basse tension, actuellement contraint au niveau du poste situé à proximité du groupe scolaire

⇒ Télécommunication

⇒ Travaux d'éclairage public

⇒ Effacement du réseau de la fibre et de génie civil

Le coût total des travaux est estimé à 529 453.98 €. Toutefois après déduction de la prise en charge par le SDE 24, **restera à la charge de la collectivité : 106 381.16 €.**

Après avoir pris connaissance du dossier et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la nécessité des travaux et décide de leur réalisation.

Pour information

Affaires Générales :

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le ***rapport d'activité 2025 dressé par l'EPFNA*** est consultable en Mairie.

Ouverture du Bar Restaurant la Pause Gourmande – ex Le Diland :

Madame le Maire informe l'assemblée avoir transféré la licence IV, propriété de la commune au nouveau locataire du Bar Restaurant – ex « le Diland » à compter du 5 octobre 2026. Ce commerce portera le nom de « La Pause Gourmande ».

Travaux : Des travaux vont être engagés avant la fin de l'année et pour lesquels les crédits avaient été votés au budget primitif 2026 - section d'investissement :

- Route de LAVAUD
- Route du Grand PEY } **4 752 € TTC** confiés à COLAS
- Route de Gravelle : **6 663.60 € TTC** confiés à EUROVIA
- Aménagement des entrées de l'école primaire : **28 382.40 TTC** confiés à EUROVIA

Rentrée 2026-2027 :

La rentrée des classes s'est déroulée dans une école rénovée après une année de travaux. Les enseignants sont pleinement satisfaits, les enfants et les parents également.

Les effectifs comportent : **2 classes de maternelle** avec au total 42 élèves

5 classes d'élémentaires avec au total 101 élèves

Les prochaines ***élections du Conseil Municipal des enfants*** auront lieu le 9 novembre 2026. Deux enfants sont à élire en CE1 et 1 enfant en CM1. L'installation se fera le 16 novembre 2026.

Une ***rencontre avec les associations*** de la commune a eu lieu le 16 septembre dernier. L'objectif était de présenter les élus en charge de la commission « Associations et affaires culturelles ».

Ce fût l'occasion pour chaque association de présenter ses activités, son agenda à venir, ses besoins et/ou attentes vis-à-vis de la collectivité.

Révision PLUi : Sont présentées à l'assemblée, les différentes phases relatives à la révision du PLUi lancé par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, le cadre législatif ainsi que la méthodologie.

Des réunions publiques sont organisées par La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, visant à présenter le diagnostic et les enjeux pour le territoire, à savoir :

- **Mardi 6 octobre 2026 à 18 h à Cendrieux**
- **Mercredi 7 octobre à 18 h à Vergt**
- **Mardi 13 octobre à 18 h à Agonac**
- **Mercredi 14 octobre à 18 h à Saint-Pierre-de-Chignac**
- **Mercredi 21 octobre à 18 h à Razac-sur-l'Isle**
- **Mardi 27 octobre à 18 h à Périgueux**
- **Jeudi 29 octobre à 18 h à Antonne-et-Trigonant.**

Social et Culture : Lors des épisodes caniculaires, les personnes âgées et vulnérables inscrites sur le registre communal ont été contactées, soit une cinquantaine de personnes appelées plusieurs fois. Elles étaient rassurées et satisfaites de la démarche municipale et aucune demande particulière a été faite.

Manifestations :

Deux concerts proposés par **MNOP et DOUCHAPT BLUES** ont été organisés respectivement le **5 juillet 2026** et le **6 août 2026**. 300 à 350 personnes ont assisté à chaque soirée. Un service de restauration ainsi qu'une buvette ont accompagné ces manifestations.

Une séance de **cinéma en plein air a eu lieu le 07 juillet.** Environ 80 personnes ont assisté à la projection du film « Les enfants de la résistance ».

Evénements à venir

La FESTIVE : organisée par la **Compagnie LILO**, implantée sur la commune. Cette manifestation se tiendra le 2 octobre 2026 à TOCANE ST APRE et le 3 octobre 2026 à MENSIGNAC.

Exposition « C'est mon genre » : conçue par la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord, présentée à la **Bibliothèque de Mensignac du 3 au 24 octobre 2026**. Destinée au jeune public dès 3 ans, les thèmes de l'égalité et la justice seront abordées.

Octobre Rose : manifestation organisée **le 10 octobre 2026**. Deux parcours de randonnée seront proposés de 6 et 11 km.

Un loto sera organisé le 11 octobre 2026 par l'association « Les Amis du Pain ». Une partie spéciale sera faite pour Octobre Rose. De plus, plusieurs associations et commerçants s'associent à la commune sur les différentes actions proposées pour cette mobilisation.